

LA SITUATION
PAR
Sa Grandeur Mgr Taché
Archevêque de St Boniface

(Suite et fin.)
ELEMENT ANGLAIS
Puisque nous sommes à ce sujet, je ne surprendrai personne en disant que nos compatriotes d'origine anglaise, qui nous accusent de susceptibilité excessive, agissent et écrivent souvent comme si nous n'étions pas capables de ressentir les affronts qu'on veut nous infliger.
Il est une foule de Canadiens Anglais qui n'ont jamais vu l'Europe, et sur lesquels le mot French fait une telle impression, que le "fair play britannique" disparaît complètement. Par exemple, j'en appelle au bon sens anglais, les injures et les insinuations qui ont été dites et écrites contre les missionnaires français catholiques, contre la population canadienne-française, contre nos soldats canadiens-français, à l'occasion des troubles et autres malheurs qui ont éprouvé le pays, tout cela n'est-il pas d'une absurdité qui n'est égalée que par l'injustice qui s'y manifeste?
Il n'a fallu rien moins que les tortures endurées par nos généreux missionnaires, et même l'effusion du sang de deux d'entre eux, pour faire taire les calomnies qu'on leur prodiguait, en les accusant d'être des fauteurs de rébellion et de déloyauté. Pourtant on devrait le savoir, ces crimes sont énergiquement condamnés par la Sainte Eglise Catholique, depuis bientôt vingt siècles, et cela, non-seulement quand ses enfants ont comme nous l'avantage de vivre sous la protection de lois sages et équitables, mais bien encore lorsqu'ils ont été les martyrs de la cruauté des tyrans.
Quant à notre origine française, elle est assez noble pour que ceux qui ne la partagent pas puissent la respecter. Nous pouvons nous consoler à la pensée que ceux qui nous vilipendent tant, ne nous connaissent point. Faisons nous connaître, non par les crailleries et les chants séditieux dans la rue, mais en forçant ceux mêmes qui ne parlent pas notre langue, — malheureusement pour eux et pour nous, ils sont trop nombreux, — à étudier l'histoire du Canada, non-seulement l'époque héroïque du régime français, mais bien aussi depuis la conquête. Notre histoire est toute enrichie de faits honorables pour nous; aucun Anglais de bon sens ne peut étudier cette histoire sans voir se dissiper au moins une partie des préjugés que lui et les siens caressent avec complaisance.
C'est l'étude de cette histoire qui dès 1847, inspirait au London Times la réflexion suivante: "Qu'est-ce qui nous a conservé l-Canada jusqu'à ce jour? Ce n'est rien de ce qui lui est venu de ce pays. Ce ne sont point ses affinités politiques. Ce n'est pas la similitude de races. Ce n'est pas la communauté des institutions. Ce n'est pas la force des armes. C'est à l'origine française du Canada que nous devons qu'il soit nôtre. Les habitudes sociales ont prévalu; la coutume des antipathies nationales, et son régime primitif de seigneurs, de prêtres et d'habitants nous a été fidèle, à nous leurs récents conquérants. Lorsque notre propre chair et notre propre sang nous abhorraient et nous chassaient du sol."
Je remercie un ami qui n'est pas d'origine française, de m'avoir communiqué cet article, je prie mes autres amis non français de vouloir bien le lire.
AUX CANADIENS-FRANÇAIS
A mes nationaux, je dirai: "Soyons fidèles à notre histoire."
On s'effrite de ce que nous content d'avoir pendu Riel en réalité, on a voulu avant et après le pendre en effigie. Je ne chercherai pas à pallier cet acte indigne. J'ai eu bien honte, quand à Winnipeg on a fait passer le Lieutenant Gouverneur de la Province et le général Middleton sous un échafaud de fantaisie, dressé à la place d'un arc de triomphe.
Le regret éprouvé dans cette circonstance n'a pas diminué celui que j'ai senti, quand j'ai appris qu'en maints endroits de la Province de Québec on avait dressé

des échafauds et des bûchers pour y simuler l'exécution d'hommes publics dont on n'est pas obligé d'approuver tous les actes, mais auxquels on doit le respect que commandent les hautes positions qu'ils occupent.
Oh! mes chers compatriotes, veuillez en croire ceux qui parmi nous pensent sérieusement! Des actes comme ceux que je viens d'indiquer ne peuvent pas grandir un peuple.
Encore une fois, recourez aux moyens constitutionnels tant que vous voudrez, mais n'imprimez pas à notre état social les commotions qui peuvent rendre la vie désagréable pour vous ou pour les autres. Nous sommes catholiques et dans nos relations sociales nous devons nous rappeler ce qu'a dit un homme illustre: "que l'Eglise Catholique est la plus grande école du respect," respect pour l'autorité et pour ceux qui la représentent, respect pour tous, même pour ceux qui ne comprennent pas l'obligation de ce devoir.
Dans le cercle rétréci d'une famille, où il y a communauté entière d'idées, de sentiments, d'intérêts, on trouve hélas! beaucoup de divergences. Comment oser espérer que dans un pays aussi vaste que le nôtre, où il y a une si grande différence de nationalités et multiplicité de provinces, comment espérer de pouvoir nous harmoniser, à moins que chacun soit prêt à faire la part de sacrifice qui peut être exigée de lui? Somme toute, nous devons en convenir, la Providence nous a fait un sort plus heureux que nous ne pouvions naturellement l'attendre. Nos institutions ont de l'ampleur et de la souplesse; l'atmosphère que nous respirons, est en général pleine de liberté. Sans doute, tout autour de nous, n'est pas perfection, mais rien ne s'oppose à ce que nous travaillions avec énergie à ce perfectionnement, pourvu que nous ne dépassions pas les limites circonscrites par le devoir.
La majorité n'a aucun droit de nous opprimer, aussi quoique nous ne soyons que la minorité, tout le monde est frappé de la position que nous avons pu nous faire.
Défions-nous des exagérations, défions-nous d'un isolement qui, à un point de vue, pourrait nous flatter, mais qui certainement peut conduire à des conséquences que les vrais amis du pays ne feraient que déplorer.
Veuillez croire que ce que je dis ici coule d'une plume tenue par une main tremblante d'émotion. C'est pour nous, isolés dans l'extrême Nord-Ouest, que vous luttez dans la province de Québec; c'est de vous, en maintes circonstances, que nous avons imploré secours et appui; c'est encore, au milieu de vous, que se trouve aujourd'hui, mon si vénérable et si aimé collègue, Mgr Grandin; c'est à vous qu'il tend la main, en faveur des pauvres ruinés de la Saskatchewan, et je sais que votre main généreuse n'est jamais fermée. C'est vous qui m'avez encouragé, honoré, soutenu par vos sympathies, quand j'ai eu la douleur de traverser les jours les plus éprouvés de ma carrière. Je comprends que vous auriez peut-être raison de me dire, qu'au lieu d'avoir l'air de donner une leçon, je devrais m'estimer trop heureux et me contenter de vous remercier.
Pardonnez-moi, mes amis, si j'ai trop pris les allures d'une vie passé dans l'extrême Nord-Ouest. Je puis me taire avec ceux que je ne connais pas ou dont je ne me fie, mais je ne puis dis-méme, quand je parle à ceux que j'aime et en qui j'ai confiance. Puisque vous vous intéressez à Manitoba et au Nord-Ouest, j'ai la certitude que ce que je viens dire, au lieu de vous blesser, vous arrivera comme l'écho affaibli, mais sincère d'une voix autorisée.
BONNE ENTENTE A MANITOBA
L'entrée en Confédération de la province de Manitoba s'est faite dans des conditions très-alarmantes pour la paix et le contentement des habitants.
Le danger était trop imminent pour que je ne le visse pas. Seconde par le dévouement intelligent de mon clergé, appuyé par les hommes influents du pays et par ses amis si nombreux qui nous venaient de la province de Québec, nous nous sommes mis à l'œuvre, unis dans une communauté d'idées et de moyens. Notre action a été comprise. Nous avons fait très bien des susceptibilités, étouffé bien des ressentiments, fermé les yeux et les oreilles à bien des provocations, et obtenu une entente telle que les troubles du Nord-Ouest, cette année, n'ont pas provoqué au milieu de notre peuple la moindre agitation regrettable, malgré la douleur amère qu'ils nous ont causée.
Je dois à la justice d'ajouter qu'unis nous n'avons pas été les seuls

artisans de la bonne entente. Des hommes influents de nationalité et de croyances différentes des nôtres ont fait comme nous, et avec nous ont contribué à amener un ordre de choses, que personne n'aurait d'abord pu espérer.
AMNISTIE
Avant de prendre congé de vous, encore un mot, qui bien sûr, ira à vos sympathies comme aux miennes. Sans doute qu'il ne nous est pas possible de rendre la vie aux prisonniers. Demandons grâce pour tous les prisonniers politiques, demandons grâce pour tous les Métis que l'insurrection a conduit au pénitencier, à la prison ou à l'exil. Demandons grâce pour les pauvres sauvages qui ont pris part à ce mouvement usurrectionnel, sans tremper leurs mains dans le sang des victimes du meurtre ou de l'assassinat.
Je crois pouvoir assurer que cet acte de clémence, au lieu de provoquer des divergences d'opinions, rencontrera l'assentiment des hommes raisonnables de toutes les nationalités et de toutes les croyances.
† ALEX. ARCH. DE ST BONIFACE.
St Boniface, 7 décembre 1885.
MORT DE M. L'ABBÉ FOURMONTIN
Il y a environ deux ans, un jeune prêtre français, originaire de la belle et plantureuse Normandie, quittait la Mère-Patrie pour venir exercer le saint Ministère dans la Province de Québec: c'était M. l'abbé Fourmontin, du Séz (Orne).
D'abord vicaire à Chambly, il était dans la populeuse paroisse de St Jérôme depuis près d'un an. Monseigneur de Montréal l'y avait appelé en qualité de second vicaire de M. le curé Labelle.
Dans sa nouvelle paroisse, qui devait, hélas! être sa dernière, M. l'abbé Fourmontin mit avec générosité à la disposition de tous, son zèle, son activité, son énergie, sa loyauté et franche parole.
D'un caractère très-communicatif, affable, toujours gai, M. Fourmontin sut vite conquérir l'estime et l'amitié de tous ses paroissiens. Il se sentait heureux au milieu d'eux; c'est le moment que Dieu choisit pour le rappeler à lui.
M. l'abbé a succombé aux atteintes de la petite vérole, ce terrible fléau qui a causé tant de malheurs et fait couler tant de larmes dans les environs de St Jérôme. On peut dire qu'il est mort en soldat combattant, car, c'est à la suite de visites faites à des jeunes gens malades de la petite vérole, qu'il est tombé victime du devoir. Son inhumation a eu lieu selon les règles prescrites en temps d'épidémie.
Au prône du dimanche, M. le curé Labelle, dans un langage élevé et ému, a prononcé l'oraison funèbre de M. l'abbé Fourmontin. Il a glorifié en lui le pasteur zélé, attentif à son troupeau, et l'ami sûr et dévoué des bons comme des mauvais jours. Les fidèles étaient profondément impressionnés par les bonnes paroles de leur digne curé. D'ailleurs, entendre un tel langage vous pénètre des seuls vrais sentiments et vous rend meilleur.
Le service solennel a été chanté le 25 novembre, en l'église de Saint-Jérôme. Toute la population s'y était rendue, ainsi que nombre de prêtres des environs, — voulant, par leur présence, honorer le cher défunt, et par leurs prières, lui ouvrir les portes du ciel.
Par une touchante attention de M. le curé Labelle, le corps de M. l'abbé repose dans le nouveau cimetière de Saint-Jérôme, à la place où une chapelle funéraire sera édiflée très-prochainement. C'est là que ses anciens paroissiens et ses autres amis iront prier pour lui et demander à Dieu de l'admettre au séjour des bienheureux.
E. DELANOE.
St Jérôme, 9 décembre 1885.
"FRONTENAC"
Hier soir, avait lieu la seconde sortie du club de raquettes "Le Frontenac d'Ottawa." Les membres présents étaient au nombre de 28. Le club quitta ses salles, rue York, à 9 heures, après avoir transigé toutes les affaires de routine.
La file indienne était formée, on défila par les rues Dalhousie, Rideau, Sparks et Elgin pour se rendre chez M. F. Lacombe, à Archville.
La soirée se passa très-agréablement, et chacun entra chez lui satisfait de sa course, se promettant bien de ne point manquer la marche de mercredi prochain et d'y amener ses amis.

LE MONDE ET LA VILLE
La diphtérie sévit sur la route d'Ottawa à St-Joeeph d'Orléans et a déjà fait plusieurs vict mes.
Il y avait salle comble au Théâtre Royal hier soir. Le succès de M. Gilmour et de ses sociétaires a été complet, et l'assistance s'est retirée enchantée. Qu'on y aille.
8 lbs de thé Japon pour \$1.60. N. A. Savard, rue Dalhousie.
L'honorable M. Cosigan est parti pour un voyage au Nouveau-Brunswick. Son fils Harry A. vient d'être nommé percepteur du Revenu de l'Intérieur dans la capitale.
Huitres à tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc-Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.
Un grand nombre de chevaux sont affcctés de la morve, dans le comté de Gloucester. Les autorités feraient sagement de porter remède sans délai à cet état de choses.
On a acquis la certitude que l'individu qui s'est noyé en traversant sur la glace d'Ottawa à Hull est un nommé Rioux de cette dernière ville. Il laisse une femme et un enfant.
Deux personnes du nom de Tambau et Lauzon viennent d'être assignées à comparaître devant la Cour du Magistrat de Police pour avoir vendu de la boisson sans licence sur la rivière Ottawa.
Aux assises criminelles d'Aylmer, hier, Daniel Ardell, accusé d'avoir tué le constable Flatters sous des circonstances qu'aucun de nos lecteurs n'a dû oublier, a été trouvé coupable d'homicide.
Huitres à tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc-Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.
Une assemblée publique aura lieu ce soir à l'hôtel de ville pour décider s'il est opportun d'avoir un carnaval à Ottawa. Les autorités municipales se sont déjà prononcées contre le projet et nous espérons que les citoyens feront de même.
Il y aura un grand concours de tir, demain à 2 heures p.m., sous les auspices du club St Hubert, dans le voisinage du quai de la Reine sur la rivière Ottawa. M. Glover, de Carleton Place, disputera la médaille Wigowski à son propriétaire actuel M. W. L. Cameron.
Un nommé Lauzon, de St-Joeeph d'Orléans, a été traduit hier devant M. le juge de paix O. A. Roch, sous inculpation d'avoir volé \$825 de M. McMaster, député de Gleungary à la Chambre des Communes. La cause a été ajournée à mardi prochain, et l'accusé remis en liberté après avoir fourni un cautionnement de \$2,000.

AVIS SPECIAUX
Huitres à tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc-Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.
1000 personnes sont prêtes de se rendre aussitôt possible pour acheter le célèbre thé Japon, 8 lbs pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.
Nouveau savon électrique "Vanorma," à 6 cts., chez N. A. Savard.
On demande 30 filles au magasin et chiffons, No. 257 rue Cumberland. Bons gages. Emploi permanent. Alex. Dakus, gerant.
Encore une fois, l'éclair s'allume et le ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits. Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger. Montrez, jones de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norez, rue Rideau, No. 30.
On a besoin immédiatement de 1000 par-onnes pour acheter notre célèbre thé du Japon, 8 lbs, pour \$1 chez N. A. Savard, rue Dalhousie.
1000 lbs de bon beurre à cuisiner, à vendre chez N. A. Savard à 14 cts. la livre.

CLUB DE RAQUETTES
"LE CANADIEN,"
D'OTTAWA.
Excursion à Valleyfield, P.Q.
Par le Chemin de Fer Canada Atlantique.
MERCREDI, 6 Janv. 1886
Billets de retour - - \$1.50
Départ à 8 hrs. a.m. Retour Jeudi, le 7, à 8 hrs. p.m.
Billets en vente chez MM. Gagné & Cie., 277 rue Wellington.
JUDICIAL NOTICE TO CREDITORS
Pursuant to an order of the Chancery Division of the High Court of Justice for Ontario, made in the matter of the estate of Jean Baptiste Parent, and in a cause of Groulx against Richard, the creditors of Jean-Baptiste Parent late of the City of Ottawa, in the County of Carleton, who died in or about the month of March, 1885, and on or before the 21st day of December, 1885, to send by post prepaid to L. A. Olivier, of the City of Ottawa, the Solicitor of the Plaintiff, François-Xavier Groulx, their christian and surnames, addresses and description, the full particulars of their claims, a statement of their accounts, and of the nature of the securities (if any) held by them; or in default thereof, they will be promotorily excluded from the benefit of the said order.
Every creditor holding any security is to produce the same before me, at my chambers in the Court House, in the City of Ottawa, on the 23rd day of December, 1885, at 10 o'clock in the forenoon, being the time appointed for adjudication on the claims.
Dated this 4th day of December 1885.
W. M. MATHESON,
Master at Ottawa.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND
AVIS AUX ENTREPRENEURS.
DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-général, et portant la suscription "Soumission pour le canal Wellland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée de ma lettre de l'Est et de l'Ouest, lundi, le 25e jour de janvier prochain (1886), pour exhauser les murs des déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des bords de cette partie du canal Wellland entre Port Dalhousie et Thorold, et approfondir le bief entre Thorold et Ramey's Bend, près de Humberston.
Tous les travaux seront adjugés par sections.
Des cartes des diverses localités, ainsi que des plans et devis pourront être examinés à ce bureau dès et après LUNDI, le 11e jour de JANVIER prochain (1886); on pourra aussi y procurer des formules de soumissions. Semblables renseignements relatifs aux travaux au nord d'Alamburgh seront obtenus au bureau de l'ingénieur local, "Welland."
Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est formulée strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et individuelle de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour le somme de "deux mille piastres" ou plus — suivant l'étendue des travaux à faire dans la section — devra accompagner la soumission respective; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux spécifiés dans l'offre.
Le montant exigé dans chaque cas sera mentionné sur la formule de soumission.
Le chèque ou l'argent déposé sera remis aux diverses personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.
Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire,
Département des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, 9 décembre 1885.

L'HIVER ! L'HIVER !
J. CÔTE,
Importateur et manufacturier de
Chapeaux, Casques,
Mitaines, Capots
en Fourrures, Etc.
Des avantages extraordinaires sont actuellement offerts aux Dames qui désiraient se procurer des
BORDURES EN PEAUX
DE DIVERSES ESPECES,
MANTEAUX EN SOIE
DOUBLES EN FOURRURE,
COLLERETTES, ETC.
143, Rue Rideau.

L'endroit pour acheter des
EPICERIES, VINS ET LIQUEURS
EST A L'ANTIQUETÉ ET RENOMMÉ MAGASIN
101-Rue Rideau-101
On y trouve ce qu'il y a de mieux en fait de Marchandises. Comme les Fêtes approchent, je donnerai jusqu'au 1er Janvier
UN SUPERBE PRESENT !
A QUICONQUE ACHÈTERA :
5 lbs de mon Célèbre Thé de 45 cts
Toutes les Marchandises sont garanties pures de tout alliage, et vendues
A BON MARCHÉ
Une Visite, s'il vous plaît
No. 101 RUE RIDEAU.
A l'enseigne du Drapeau Blanc.
J. B. C. DUNN.
PLUMES D'AUTRUCHES
Frisées, Nettoyées et Teintes
DANS LES
Dernières Couleurs et Goûts
DE LA SAISON
En Un Jour Après l'Ordre Donné
VIEUX CREPE REMIS A NEUF
Alex. A. Coutellier
TEINTURIER PARISIEN
NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA
(Près de la rue Sparks.)
1 an.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-général, et portant la suscription "Soumission pour le canal Wellland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée de ma lettre de l'Est et de l'Ouest, lundi, le 25e jour de janvier prochain (1886), pour exhauser les murs des déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des bords de cette partie du canal Wellland entre Port Dalhousie et Thorold, et approfondir le bief entre Thorold et Ramey's Bend, près de Humberston.
Tous les travaux seront adjugés par sections.
Des cartes des diverses localités, ainsi que des plans et devis pourront être examinés à ce bureau dès et après LUNDI, le 11e jour de JANVIER prochain (1886); on pourra aussi y procurer des formules de soumissions. Semblables renseignements relatifs aux travaux au nord d'Alamburgh seront obtenus au bureau de l'ingénieur local, "Welland."
Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est formulée strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et individuelle de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour le somme de "deux mille piastres" ou plus — suivant l'étendue des travaux à faire dans la section — devra accompagner la soumission respective; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux spécifiés dans l'offre.
Le montant exigé dans chaque cas sera mentionné sur la formule de soumission.
Le chèque ou l'argent déposé sera remis aux diverses personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.
Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire,
Département des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, 9 décembre 1885.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-général, et portant la suscription "Soumission pour le canal Wellland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée de ma lettre de l'Est et de l'Ouest, lundi, le 25e jour de janvier prochain (1886), pour exhauser les murs des déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des bords de cette partie du canal Wellland entre Port Dalhousie et Thorold, et approfondir le bief entre Thorold et Ramey's Bend, près de Humberston.
Tous les travaux seront adjugés par sections.
Des cartes des diverses localités, ainsi que des plans et devis pourront être examinés à ce bureau dès et après LUNDI, le 11e jour de JANVIER prochain (1886); on pourra aussi y procurer des formules de soumissions. Semblables renseignements relatifs aux travaux au nord d'Alamburgh seront obtenus au bureau de l'ingénieur local, "Welland."
Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est formulée strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et individuelle de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour le somme de "deux mille piastres" ou plus — suivant l'étendue des travaux à faire dans la section — devra accompagner la soumission respective; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux spécifiés dans l'offre.
Le montant exigé dans chaque cas sera mentionné sur la formule de soumission.
Le chèque ou l'argent déposé sera remis aux diverses personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.
Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire,
Département des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, 9 décembre 1885.